

CHECKING-LIST

POUR LES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTRUCTION EN FAMILLE

Version 2

Dernière mise à jour : 02/05/2025.

Ce document étant susceptible d'évoluer au fil des semaines,
merci de vous référer à la dernière version en ligne.



Avant toute démarche :

- ✓ **J'ai lu le guide LED'A en entier**
 - La checking-list (le présent document)
 - Introduction générale
 - Le guide correspondant au motif choisi)
- ✓ **J'ai souscrit une protection juridique** pour couvrir mes frais de RAPO et/ou de TA
- ✓ J'ai pris connaissance de la **politique locale du DASEN** et rectorat en contactant le relais LED'A ou le collectif de familles

Dossier : partie administrative

Vous pouvez indiquer le numéro de l'annexe pour vous permettre de vous y retrouver plus facilement.

- Le **CERFA** si envoi papier <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R61887>
 - Signé par les deux parents
- Des **pièces administratives identiques** quel que soit le motif :
 - Justificatif d'identité des responsables de l'autorité parentale
 - Justificatif d'identité du jeune
 - Justificatif d'identité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant (si vous ne vous chargez pas vous-même de cette instruction).
 - Justificatif de domicile de chaque responsable de l'autorité parentale
- Des **pièces particulières** à chaque motif : voir partie suivante.

Les pièces particulières à chaque motif

Pour le motif 1- Pièces justificatives pour l'état de santé ou la situation de handicap de l'enfant

Motif 1a. État de santé de l'enfant

- Un **certificat médical** de moins d'un an sous pli fermé attestant de la pathologie de l'enfant.
- Faire une annexe de tous les documents joints à la demande avec un numéro et un titre.**

Motif 1b. Situation de handicap de l'enfant

- Ou Le **certificat médical** prévu par l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles (CERFA n° 15695)
- Ou Les **décisions relatives à l'instruction de l'enfant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** (CDAPH).

Précisions sur le certificat médical

Le certificat mentionné peut être envoyé sous pli fermé pour **préserver le secret médical** (le médecin scolaire y aura alors légalement seul accès). Dans le certificat on peut y lire que :

- Le médecin (de préférence un spécialiste et/ou pédiatre) préconise l'IEF et qu'il se tient à la disposition du médecin scolaire pour toute information complémentaire et détaille **dans la mesure du possible** :
 - 1. Quels sont les **impacts** de l'état de santé ou du handicap sur le jeune **au quotidien** et notamment concernant son instruction.
 - 2. Quels sont les **adaptations nécessaires** au quotidien notamment concernant l'instruction et

- 3. Ce qui a **déjà été mis en place** à la maison, notamment ce qui serait **difficilement mis en place à l'école** ou ne l'est pas si le jeune est scolarisé.
- Faire une annexe de tous les documents joints à la demande avec un numéro et un titre.**

Motif 2 a et b – Pièces justificatives pour la pratique d'activités sportives ou artistiques intensives

- Une attestation d'inscription auprès d'un **organisme** sportif ou artistique et
- Une présentation de **l'organisation du temps** de l'enfant,
- De ses **engagements**
- Et de ses **contraintes** établissant qu'il ne peut fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé.
 - ✓ Un certificat de l'organisme listant **dans la mesure du possible**
 - Les cours,
 - Les horaires
 - Et leur fréquence.
 - ✓ Si possible, un **contrat** de l'organisme qui présente les différents engagements sur l'année (compétition, concert etc.)
 - ✓ Pour un éventuel RAPO, j'ai pris RDV avec un spécialiste / pédopsy pour avoir une attestation confirmant que la pratique artistique ou sportive participe pleinement à la construction du jeune
- Faire une annexe de tous les documents joints à la demande avec un numéro et un titre.**

Motif 3 – Pièces justificatives pour a. L'itinérance de la famille en France ou b. L'éloignement géographique de tout établissement.

Motif 3a – itinérance en France :

- Toutes pièces utiles justifiant de **l'impossibilité** pour l'enfant de fréquenter un établissement scolaire public ou privé.

Voici une liste d'éléments que nous vous conseillons. Gardez bien en tête que votre situation est très personnelle et que vous n'aurez pas forcément besoin des mêmes éléments que d'autres familles. Vous êtes plus légitime à savoir quels éléments mettre dans votre dossier pour le renforcer !

- Preuve de domiciliation en CCAS
 - Acte de vente du logement
 - Carte grise d'un véhicule d'itinérance
 - Contrat de travail
 - Extrait de Kbis
 - Planning des déplacements
 - Réponse de l'école qui ne peut pas accueillir ou émet des doutes sur l'accueil du jeune en situation d'itinérance
 - Attestation sur l'honneur d'hébergement
 - Preuve de péage
 - Réservation d'hôtel, billet d'avion, etc.
 - ...
- **Faire une annexe de tous les documents joints à la demande avec un numéro et un titre.**

Motif 3b – éloignement géographique :

- Toutes pièces utiles établissant **l'éloignement géographique** de tout établissement scolaire public. Voici une liste d'exemples :
 - Carte pour établir l'éloignement et le temps de trajet
 - Réponse de la mairie sur l'impossibilité de mettre en place un ramassage
 - Attestation sur l'honneur d'absence de permis de conduire
 - ...
- **Faire une annexe de tous les documents joints à la demande avec un numéro et un titre.**

Motif 4 – Pièces justificatives pour l'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

- Une **présentation écrite du projet éducatif**
- Toutes pièces utiles justifiant de la **disponibilité** de la ou des personnes chargées d'instruire le jeune ;
- Une copie du **diplôme du baccalauréat ou de son équivalent** de niveau IV de la personne chargée d'instruire le jeune ;
- Une **déclaration sur l'honneur** de la ou des personnes chargées d'instruire le jeune d'assurer cette instruction majoritairement en langue française (cf. annexe CERFAs 16212, modèle de déclaration sur l'honneur d'instruire majoritairement en langue française dans le cadre d'une demande d'autorisation d'instruction dans la famille disponible sur le site service-public).

Le motif 4 doit également comporter un projet éducatif qui doit :

- Exposer de manière étayée la **situation propre à l'enfant** motivant, dans son intérêt, le projet d'instruction dans la famille.

Suggestions des bénévoles de LED'A :

- Les **différents éléments composant la situation propre** sont présentés distinctement voire numérotés
 - Des **liens ont été faits entre eux** si nécessaire.
- Et comporter **les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptées aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant**, à savoir notamment :

- **Une description de la démarche et des méthodes pédagogiques** mises en œuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Suggestions des bénévoles de LED'A :

- Triptyque : les différents domaines du **socle commun** ont été mis en relation avec la SP (situation propre) et les méthodes choisies
- Chacune des **méthodes pédagogiques** choisies a été justifiée au regard de la SP du jeune
- Tous les domaines du Socle commun ont été abordés au regard du **cycle** qui concerne le jeune.

- **Les ressources et supports éducatifs utilisés.**

Suggestions des bénévoles de LED'A :

- Tous ont été justifiés **au regard du cycle** du jeune et du Socle Commun
- Tous ont été justifiés **au regard de la SP** du jeune.

➤ **L'organisation du temps de l'enfant** (rythme et durée des activités) ;

Suggestions des bénévoles de LED'A :

- Pas de distinction « apprentissages formels » et « apprentissages informels »
- *Si la famille fait le choix de mettre un emploi du temps, on y lit :*
 - Les **temps dédiés à l'IEF** (sans distinction des domaines ou des apprentissages formels/informels)
 - Les **temps dédiés aux activités** du jeune
 - Les **temps de socialisation** sont apparents
 - Il est bien précisé en amont que **l'IEF s'étale sur toute l'année**, avec des vacances réduites afin de couvrir le temps d'instruction prévue par l'Éducation Nationale selon l'âge du jeune
- *Si la famille reste sur une présentation écrite sans emploi du temps :*
 - Les **rythmes et la durée des activités** sont bien présentés et justifiés au regard de la SP
- Si le jeune est **déjà en IEF**, il peut être rappelé que cette organisation a déjà été validée lors de la précédente demande ainsi que **lors du contrôle annuel** qui a abouti à un **rapport favorable**

➤ Le cas échéant, l'identité de tout **organisme d'enseignement à distance** participant aux apprentissages de l'enfant et une description de la teneur de sa contribution.

Suggestions des bénévoles de LED'A :

- ATTENTION : la plaquette du CPC ne fait pas office de projet éducatif
 - Le CPC choisi a bien été **justifié au regard de la SP**
 - La famille a expliqué que le CPC donne le contenu (pour satisfaire le socle commun) et que **la Famille adapte** la forme des apprentissages aux besoins du jeune.
- **Faire une annexe de tous les documents joints à la demande avec un numéro et un titre.**

Motif 5 – Pièces justifiant la menace sur l'intégrité physique ou morale de l'enfant

- **Avis du directeur** de l'établissement sur le projet d'instruction dans la famille
- Tout document prouvant que **l'intégrité physique ou morale de l'enfant est menacée**. Suggestions des bénévoles de LED'A :
 - Certificat médical
 - Courrier / certificat d'un pédopsychiatre
 - Preuve du dialogue avec la direction de l'établissement scolaire pour remédier aux menaces sur l'intégrité physique ou morale du jeune.
- **Faire une annexe de tous les documents joints à la demande avec un numéro et un titre.**

Envoi

- Dans le courrier d'introduction, je demande à l'administration de me **confirmer la bonne réception** de mon dossier complet comme le prévoit l'article R131-11-6 du code de l'éducation et les Articles L112-3 et R112-5 du Code des relations entre le public et les administrations ¹.
- Avant d'envoyer je m'assure **d'enregistrer la dernière version de mon dossier** pour la transmettre facilement à l'avocat en cas de contestation de refus. Cette version me sera également utile si je dois la reprendre pour modification ou précision pour le RAPO.
- J'ai **scanné tous les documents joints** à la demande (CERFA, CNI, BAC etc.) en nommant chaque PDF par le nom du document afin de gagner du temps en cas de RAPO et les transmettre directement à l'avocat (je m'évite ainsi une submersion émotionnelle).
- J'ai choisi l'envoi par voie postale : j'envoie par **LRAR** afin d'avoir la preuve du dépôt et de la date de celui-ci dans le cas d'un silence de l'administration pouvant dépasser deux mois.
- J'ai **scanné la preuve de l'envoi** (LRAR) et je l'enregistre pour ne pas la perdre et l'envoyer plus facile à l'avocat en cas de retour.
- J'ai choisi l'envoi par mail (possible uniquement en cas d'absence de procédure démarche simplifiée) :
 - J'utilise **l'accusé de lecture** en plus de l'accusé de réception pour m'assurer que le courrier est bien consulté
 - Et **je demande un accusé de réception** de la part de l'administration.

On lâche rien !

Merci pour votre confiance

Les bénévoles de l'association Les Enfants D'Abord - LED'A

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045175633 et https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000031366350/LEGISCTA000031367334/#LEGISCTA000031367334